

Règlement et déroulement du Stage TC pour la méthode Kinésiologie

1. Explications générales

Le Stage TC fait partie intégrante de la formation professionnelle du Thérapeute Complémentaire en kinésiologie. Le stage est composé de 250 heures de formation dont 41 heures de contact (+3 heures de contact de présentation du stage - cf point 5.1), réparties sur l'ensemble des 3 années de formation.

Les documents nécessaires au stage TC sont distribués lors du cours présentation-introduction du stage TC.

Le stage TC démarre au début de la 2^{ème} année de formation.

2. But du stage

Le but du stage est de vous apprendre à développer et intégrer les compétences suivantes :

- Développer de la sécurité, une structure et de la précision concernant votre pratique thérapeutique
- Développer votre autonomie et votre assurance en stimulant votre capacité à chercher des clients et personnes ressources pour effectuer vos séances hors cours.
- Développer votre capacité à travailler avec empathie, respect et bienveillance lors de vos séances
- Développer votre capacité à vous organiser et à planifier le temps pour la restitution de vos travaux personnels (analyse de séances, présentations de cas, preuves de stage en cabinet...)
- Développer votre capacité à transmettre des feedback et à en recevoir.
- Développer votre confiance, par des automatismes et des répétitions d'exercices sous la supervision des Thérapeutes Complémentaires qui vous accompagneront.
- Développer les outils professionnels et les compétences professionnelles inhérentes à la profession de Thérapeute Complémentaire en Kinésiologie
- Développer les échanges avec des professionnels(les) de la Thérapie Complémentaire en Kinésiologie

Le stage est construit pour vous aider à développer tout le savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour acquérir une bonne assise thérapeutique. Il n'y a que l'expérience pratique qui vous donnera cette assurance et cette confiance dont vous avez besoin.

Pour vous accompagner pendant le stage vous pourrez compter sur les intervenants-accompagnants suivants : direction de l'école, accompagnants et Thérapeutes complémentaires avec diplôme fédéral dans la méthode Kinésiologie.

3. Respect et garantie du secret professionnel

Que ce soit avec les autres apprenants, avec vos clients-ressources ou lors du stage d'observation, il vous est demandé de vous engager à préserver le secret professionnel.

4. Respect des délais et attestations

Les apprenants sont responsables de récolter les preuves (attestations) en lien avec les différentes parties du Stage TC et de les envoyer dans le respect des délais demandés par la direction de l'école.

5. Structure et organisation du Stage TC

Le stage TC comprend les parties suivantes :

- Cours d'introduction-présentation du Stage TC
- Travail Pratique Accompagné 1
- Travail Pratique Accompagné 2
- Stage d'observation

5.1 COURS D'INTRODUCTION-PRESENTATION DU STAGE TC

Ce cours d'introduction de 3 heures est la première marche du Stage TC. Pendant ce cours, le prestataire de formation expliquera les différentes parties du Stage TC, sa durée, son fonctionnement et les objectifs à atteindre. Les règlements et documents pour le stage TC sont distribués aux apprenants. La date du cours est inscrite dans le calendrier de la formation professionnelle.

Pendant ce cours, seront notamment distribués les **documents suivants** :

- Le présent règlement et déroulement du Stage TC
- Guide et Règlement pour les procès-verbaux des consultations (**Annexe 1**)
- Contrat de mentorat (**Annexe 2**)
- Feuille attestation stage d'observation (**Annexe 3**)
- Feuille attestation Travail Pratique Accompagné 1 (**Annexe 4**)
- Feuille attestation Travail Pratique Accompagné 2 (**Annexe 5**)
- Feuille procès-verbal (**Annexe 6**)

Tous ces documents sont également téléchargeables depuis les sites internet des écoles.

5.2 TRAVAIL PRATIQUE ACCOMPAGNE 1

Le travail pratique accompagné consiste en 2 étapes :

- **60 traitements** de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)
- **Exercices accompagnés** en groupe d'apprentissage de 8 apprenants au max.

5.2.1 60 traitements de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)

Ces 60 heures de traitement s'effectuent en dehors de l'école avec des clients (es) démarchés par l'apprenant(e) lui (elle)-même.

Ces **60 heures** de traitements sont chacune validée par un rapport de séances (PV). En plus de ces 60 heures de traitement, **12 heures** sont consacrées à la préparation des 60 heures de traitement sous la forme d'un travail personnel. **30 heures** sont consacrées à la documentation des séances (rapports de séances) et **1 heure** d'entretien avec l'accompagnateur/trice du prestataire de formation (voir tableau ci-dessous).

60h de traitements		
12h de préparation Recherche de clients, prise de rdv, préparation personnelle	30h de documentation Rapports de séances (PV) à l'aide du guide pour les séances personnelles	1h d'entretien L'entretien se fait avec le prestataire de formation
Total heures de formation : 103 heures		
Total heures de contact : 1 heure		

5.2.2 Exercices accompagnés en groupe d'apprentissage de 8 apprenants au maximum

Les exercices accompagnés se font sous la supervision d'un(e) accompagnateur (trice). Ils comportent **8 heures** de pratique supervisées, **8 heures** de documentation et **8 heures** d'entretien avec l'accompagnateur (trice).

Les exercices accompagnés ont pour objectif de réviser et d'améliorer la pratique et la technique thérapeutique, ainsi que le protocole d'une séance complète. Les ateliers sont répartis sur 2 journées de 8 heures en heures de contact (voir tableau ci-dessous).

8h d'exercices accompagnés réparties comme suit :			
4h d'exercices accompagnés Heures de contact par groupe de 8 avec accompagnateur (trice)		4h d'exercices accompagnés Heures de contact par groupe de 8 avec accompagnateur (trice)	
4h de documentation Réflexion personnelle écrite sur votre atelier sous forme d'un « rapport sur les exercices accompagnés »	4h d'entretien Entretien, explication, questions, cadrage, recadrage, approfondissement feed back (heures de contact)	4h de documentation Réflexion personnelle écrite sur votre atelier sous forme d'un « rapport sur les exercices accompagnés »	4h d'entretien Entretien, explication, questions, cadrage, recadrage, approfondissement feed back (heures de contact)
Total heures de formation : 24 heures			
Total heures de contact : 16 heures			

5.3 TRAVAIL PRATIQUE ACCOMPAGNE 2

Le travail pratique accompagné consiste en 2 étapes :

- **30 traitements** de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)
- **Traitements sous mentorat direct** (observation par l'accompagnateur(trice))

5.3.1 30 traitements de thérapie complémentaire avec son/sa propre client(e)

Ces 30 heures de traitement s'effectuent en dehors de l'école avec des clients (es) démarchés par l'apprenant(e) lui (elle)-même.

Ces **30 heures** de traitements sont chacune validée par un rapport de séances (PV). En plus de ces 30 heures de traitement, **5 heures** sont consacrées à la préparation des 30 heures de traitement sous la forme d'un travail personnel. **15 heures** sont consacrées à la documentation de vos séances (rapports de séances) et **1 heure** d'entretien avec le prestataire de formation (voir tableau ci-dessous).

30h de traitements		
5h de préparation Recherche de clients, prise de rdv, préparation personnelle	15h de documentation Rapports de séances (PV) à l'aide du guide pour les séances personnelles	1h d'entretien L'entretien se fait avec le prestataire de formation
Total heures de formation : 51 heures		
Total heures de contact : 1 heure		

5.3.2 TRAITEMENTS SOUS MENTORAT DIRECT

Pendant ce mentorat, les apprenants pratiquent 5 séances complètes avec des clients extérieurs sous la supervision du/de la mentor choisi(e) par eux dans la liste des Thérapeutes Complémentaires avec diplôme fédéral dans la méthode Kinésiologie.

Les heures de traitements sont programmées au long de la 2^{ème} et 3^{ème} année par l'apprenant et le/la mentor.

5h de traitements sous mentorat direct réparties comme suit :	
5h de traitement sous mentorat direct Heures de contact avec accompagnateur (trice)	
5h d'entretien Avec le/la mentor suite aux séances observées	5h de documentation Sur le feed back des entretiens avec le/la mentor
Total heures de formation : 15 heures	
Total heures de contact : 10 heures	

5.4 STAGE D'OBSERVATION

Lors du stage d'observation les étudiants observent des séances complètes effectuées par un(e) Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral dans la méthode Kinésiologie (mentor) directement à son cabinet.

Il appartient à l'apprenant de contacter directement le/la mentor avec la liste de Thérapeutes Complémentaires fournie par l'école. Un contrat est alors signé entre l'école de formation et le/la mentor (Annexe...)

6h de Stage d'Observation réparties comme suit :			
3h de traitements avec client(e) extérieur(e) Observées directement au cabinet du/de la mentor		3h de traitements avec client(e) extérieur(e) Observées directement au cabinet du/de la mentor	
3h de documentation Analyse des séances observées au cabinet + entretiens avec le/la mentor	3h d'entretien Directement avec le/la mentor sur les consultations observées	3h de documentation Analyse des séances observées au cabinet + entretiens avec le/la mentor	3h d'entretien Directement avec le/la mentor sur les consultations observées
Total heures de formation : 18 heures			
Total heures de contact : 12 heures			

Le stage d'observation s'effectue à partir de la 2^{ème} année de formation. Une première partie de stage en 2^{ème} année et la deuxième partie du stage en 3^{ème} année.

6. PREUVES ET DELAI DE RESTITUTION

Les preuves et attestations de Stage doivent être remis à la direction au plus tard 1 mois avant l'examen final :

- Preuve Attestation stage d'observation
- Preuve Attestation Travail Accompagné 1
- Preuve Attestation Travail Accompagné 2
- Contrat de mentorat signé et rempli